

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA est un dispositif financé par le Département, pour les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie pour les soutenir dans les frais liés à leur maintien à domicile. Le CCAS peut vous accompagner dans les démarches administratives d'accès à cette prestation.

Maison sociale / CCAS - 70, rue des Héros Nogentais - 01 48 71 52 40
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h (fermé le jeudi matin) et de 13h15 à 17h30 (16h45 le vendredi)

PERMANENCES NUMÉRIQUES

La municipalité a mis en place une permanence numérique pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne mais aussi pour vous familiariser avec l'outil informatique (ordinateur ou tablette). Ces permanences reprendront dès la fin du confinement.

- **Mardi : 9h-12h** au PAEPF - 147 ter, boulevard de Strasbourg. Sur inscriptions au CCAS **01 48 71 52 40**.
- **Mardi : 15h-17h** à la bibliothèque Cavanna - 36, boulevard Gallieni. Sur inscriptions au **01 48 73 14 62**.

NAVETTE MUNICIPALE

Ce transport gratuit est réservé aux déplacements en ville. La navette accueille jusqu'à 6 personnes et dispose d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Elle circule du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h.

Réservation obligatoire : la veille pour le lendemain ou le matin pour l'après-midi (préciser si fauteuil roulant), à un horaire déterminé à l'arrêt le plus proche du domicile. Possibilité de rendez-vous au domicile pour les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) en Gir3 et Gir4 (carte à retirer auprès du CCAS sur présentation de la notification APA). Pour les rendez-vous médicaux, ils peuvent être pris jusqu'à 3 mois à l'avance.

Informations et réservations : 01 43 24 63 80

HAPPYVISIO

Cette plateforme déploie un programme de conférences et d'ateliers en ligne sur des sujets santé, bien-être, technologie, etc.
Inscription gratuite avec le code partenaire « CF9400 ».

happyvisio.com

N° 48

Centre Communal d'Action Sociale

LA LETTRE AUX SENIORS



Novembre 2020



L'ÉDITO

Chère Nogentaises, Chers Nogentais,

Comme le pays tout entier, Nogent-sur-Marne fait actuellement l'objet de mesures sanitaires exceptionnelles en raison de la pandémie de Covid-19 : confinement de la population, restrictions des déplacements, fermeture de certains commerces et lieux de vie.

Soyez assurés que pendant cette période difficile, l'accompagnement de nos aînés est une des priorités de l'équipe municipale, en privilégiant notamment celles et ceux qui subissent la fermeture de nos commerces.

En lien avec le CCAS, les services municipaux sont pleinement mobilisés pour renforcer les dispositifs et services qui sont apportés à nos aînés. Notre objectif : préserver ces derniers de cette épidémie et leur apporter écoute, conseil et soutien.

Cette lettre vous présente l'ensemble des actions que nous mettons en place au quotidien et qui relèvent de la santé et de l'action sociale. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Nous restons à votre écoute.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} vice-président du Territoire *ParisEstMarne&Bois*

Président du CCAS

RESTAURATION : LIVRAISON À DOMICILE

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le restaurant de la Résidence *Le Cèdre* reste fermé jusqu'à nouvel ordre aux personnes non-résidentes. Seul le service de portage de repas à domicile est maintenu et réservé aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou sorties d'hospitalisations.

Repas complet pour le midi et complément pour le soir, en liaison froide, avec possibilité de repas de régimes ou spéciaux sur présentation d'un certificat médical (sans sucre, sans sel, léger, haché, mixé).

Livraison du lundi au vendredi de 8h à 12h30 (livraison en amont pour les week-ends et jours fériés).

Menus à consulter sur le site : ville-nogentsurmarne.com/vivre-a-nogent/seniors/service-restauration/
Tarifs : de 5,50 € à 10,50 €, en fonction des revenus sur présentation de l'avis de situation déclarative 2019. Cette prestation peut être prise en charge partiellement par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Service restauration - Résidence Le Cèdre, 6 rue Jean Soulès
01 48 73 47 12 - lecedre@ville-nogentsurmarne.fr



PLAN HIVERNAL, PANDÉMIE ET APPELS DE COURTOISIE

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, la municipalité met en place un plan d'alerte et d'urgence pour les publics fragilisés en cas de risques météorologiques ou sanitaires. Celui-ci répond à une obligation ministérielle de créer et mettre à jour un registre communal nominatif des « *personnes âgées et personnes handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels* ».

Peuvent être inscrites sur ce registre, **les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et les personnes adultes handicapées.**

Si c'est votre cas, si vous vous sentez isolé(e), fragilisé(e), vous pouvez vous inscrire en complétant la **fiche jointe** à cette lettre, en la retournant, rapidement, à la Maison sociale - Centre communal d'action sociale - 70, rue des Héros Nogentais - 94130 Nogent-sur-Marne.

L'inscription sur ce registre est facultative et il n'est pas nécessaire de la renouveler chaque année. Un décès ou une demande de radiation auprès du CCAS peut mettre fin à celle-ci.

Vous pouvez relayer cette information dans votre entourage et auprès de personnes isolées, susceptibles de rencontrer des difficultés en cas de grand froid. En cas de déclenchement du Plan Grand Froid par le Préfet, entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 mars 2021, vous serez contacté(e) par téléphone par le CCAS afin de s'assurer que vous ne rencontrez pas de problèmes particuliers liés au froid.

La municipalité renouvèle également les appels de courtoisie, entre le 1^{er} décembre et le 28 février. Si vous le souhaitez, le CCAS pourra vous appeler régulièrement, sans que le plan d'alerte préfectoral ne soit déclenché. Ces appels de courtoisie sont activés seulement si vous complétez le paragraphe correspondant de la fiche d'inscription.



TÉLÉALARME

Val 'Ecoule est un système de téléassistance préventif mis en place par le Département. Disponible 24h/24 et 7 j/7, la prévention par l'écoute est un outil précieux à destination des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite.

Sous forme de pendentif ou de bracelet porté en permanence, vous restez libre de vos activités. D'une simple pression sur un bouton, notamment en cas de chute ou de malaise, vous êtes mis en relation avec un interlocuteur qui adapte l'intervention en fonction de la situation.

Inscriptions auprès du CCAS.